

Le mardi 29 mars 2016,

Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 MARS 2016

Extrait de procès-verbal n°1

François GERMINET soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 21 mars 2016.

Vote 1 : procès-verbal de la séance du 2 février 2016
Approbation à la majorité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 31

Membres présents et représentés : 27

Quorum : 16

Votants : 27

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2

Vote 2 : procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 31

Membres présents et représentés : 27

Quorum : 16

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le président de l'université,


François GERMINET